

1er recyclage désamiantage SS3 pour personnel encadrement technique

Mettre à jour ses connaissances pratiques et les études nécessaires au retrait ou à l'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante (MCA).

DURÉE

2 jours

POUR QUI ?

Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

Pour connaître les détails de cette certification, consultez France Compétences

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

320€ Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

RÉFÉRENCE AFPA

11350

CODE RS

5777

RÉSULTATS

Dans le secteur de cette formation

Données 2024

77,5% de stagiaires satisfaits

65,7% d'accès à l'emploi dans les 6 mois

82,5% de réussite au titre professionnel

Sources et méthodes de calcul

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

> Pour en savoir plus

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Outre l'obligation générale de formation à la sécurité prévue à l'article L. 4141-2 du code du travail, l'employeur doit assurer, pour tout salarié affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre. La formation est renouvelée régulièrement conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté.

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

Être titulaire de l'attestation de compétences délivrée à l'issue de la formation préalable effectuée moins de 6 mois auparavant.

OBJECTIFS

- Vérifier que l'encadrant technique a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience et renforcer les aspects liés à la prévention.

PROGRAMME DE FORMATION

Théorie

- Vérifier les connaissances acquises durant la formation préalable et identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et les exigences du code de la santé publique et des réglementations relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Identifier les obligations des armateurs de navires français - distinguer les régions comportant des terrains amiantifères
- Reconnaître les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et connaître les modalités d'identification
- Repérer les produits et les procédés de substitution à l'amiante, les obligations du donneur d'ordre et les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction.

Cas pratiques sur le retour d'expérience des chantiers effectués

- Échanger sur les procédures de contrôle en cours de chantier et leur application concernant les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets, l'atmosphère de la zone de travail et le tunnel de décontamination.

LE + FORMATION

Le recyclage est obligatoire 6 mois après la formation préalable. Il conditionne le maintien de la qualification de l'entreprise pour ses travaux de retrait ou d'encapsulage des MCA.

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 3936.

[INSCRIVEZ-VOUS](#)

POUR EN SAVOIR PLUS



afpa.fr

3936 Service gratuit
+ prix appel

prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- vérification des prérequis réglementaires si la formation en comporte,
- entretien individuel de conseil en formation,

de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution. Vous pouvez consulter en ligne les dates programmées pour chaque site et contacter un conseiller client au 3936 pour plus d'informations.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée - Exercices pratiques

Moyens pédagogiques : Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias

Mise à disposition d'une plateforme d'apprentissage en ligne

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles informatiques équipées offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis
- Matériel audio-visuel : vidéo projecteur...
- Ressources documentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations finale

- Evaluation théorique/pratique

Document délivré

- Habilitation ou attestation de recyclage ou diplôme ou certificat
- Attestation de formation

Evaluation satisfaction

- Enquête de satisfaction stagiaire

INDICATIONS

COMPLEMENTAIRES

IMPORTANTES

Nous vous invitons à consulter le site internet de France Compétences (<https://www.francecompetences.fr>) en précisant le code RS de la formation (indiqué sur le programme téléchargeable de la page internet de la formation), pour accéder à des informations sur la certification, en particulier :

- nom du certificateur
- date d'enregistrement de la certification
- passerelles vers d'autres certifications

> Consultez le site de France Compétences

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIVEZ-VOUS



afpa.fr

3936 Service gratuit + prix appel

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate

INSCRIVEZ-VOUS

POUR EN SAVOIR PLUS



afpa.fr

3936 Service gratuit
+ prix appel

